

MAIRIE
DE
LONS-LE-SAUNIER

CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT

DU JURA



JG

Arrêté P.2022-021

Objet :

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS et de
SIGNATURE**

à Monsieur Jacques GUILLERMOZ



Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de Monsieur **Jacques GUILLERMOZ**, Adjoint,
- VU les arrêtés P.2020-025 du 6/7/2020 et 2020-045 du 11/9/2020
- CONSIDERANT qu'il convient de préciser, pour la bonne marche des affaires municipales, la délégation accordée à M. Guillermoz

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE :

23 JUIN 2022

Loi du 2 Mars 1982

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à Monsieur **Jacques GUILLERMOZ**, Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux, des Espaces Publics et des Bâtiments

Article 2 : Monsieur **Jacques GUILLERMOZ** aura à charge l'ensemble des questions se rapportant aux secteurs considérés.

Il aura délégation de signature relative aux actes, arrêtés, correspondances, conventions et notamment pour :

- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme
- Les arrêtés temporaires de travaux, permission de voirie, de réseaux et d'occupation du domaine public
- Les certificats d'urbanisme
- Les notifications de prorogations des autorisations d'urbanisme
- Les DIA et les DCC
- Les courriers relatifs aux contentieux d'urbanisme
- Les autorisations et déclarations liées aux enseignes, pré-enseignes et publicité et demandes de pièces
- Les avis et arrêtés liés aux commissions de sécurité et d'accessibilité (ouverture, fermeture, poursuite d'exploitation des ERP)
- Les participations aux commissions et visites de sécurité
- Les attestations de non contestation et de contestation de la conformité des travaux
- Les enquêtes et suites à donner aux infractions à la réglementation d'urbanisme et les courriers relatifs aux contentieux
- L'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine
- Les formalités d'alignement et les documents d'arpentage
- L'entretien du patrimoine bâti et non bâti

- Les affaires relatives aux marchés de travaux, aux espaces publics et aux bâtiments
- Les marchés publics de performance énergétique,
- L'entretien des espaces verts.

Il travaillera en liaison avec l'Adjoint à l'Innovation Urbaine et à la Transition Écologique pour ce qui concerne le projet Cœur de Ville.

Il co-animera le Groupe de Travail « Voirie – Urbanisme – Espaces Verts – Transition Écologique – Travaux et Sécurité »

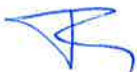
Article 3 : Monsieur **Jacques GUILLERMOZ** participera, en tant que titulaire, aux réunions du Conseil Exécutif.

Article 4 : Les arrêtés P.2020-025 et P.2020-045 sont abrogés.

Article 5: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Lons-le-Saunier, le 20 juin 2022

Signature :



Le Maire,

Paraphe :



Jean-Yves RAVIER



Copie

Affichage
F.D.S
Trésorerie

Recueil de A. Administration
P. municipale
M. Jeunesse

Transmission original le 24/06/2022

Registre
Asses de